

L'an dernier, j'ai eu quelque expérience à cet égard. J'ai parlé plusieurs fois en français, et lorsque j'ai lu le rapport officiel en cette langue, je n'ai pas reconnu mes propres paroles.

Les erreurs qui peuvent se produire dans le compte rendu des délibérations des comités parlementaires proviennent d'une fausse interprétation ou d'une traduction erronée.

L'an dernier, lors d'une séance de ce comité, j'ai demandé qu'un sténographe de langue française soit présent. Il me semble que des sténographes bilingues ou de langue française devraient transcrire les témoignages dans les deux langues. Il est difficile de trouver des sténographes bilingues en ce moment; j'ai plaidé devant les tribunaux de la province de Québec, et je sais qu'ils sont desservis par des sténographes bilingues. Les sténographes dans mon propre bureau sont bilingues. Je ne comprends pas pourquoi le chef du personnel de la Chambre des communes ne peut pas trouver de sténographes bilingues. Il me semble qu'il devrait exister deux équipes de sténographes: une de langue anglaise et une de langue française afin de recueillir les témoignages dans les deux langues.

Monsieur le président, je m'oppose à ce que ce comité poursuive ses délibérations tant que nous n'aurons un sténographe qui puisse prendre les témoignages et les délibérations dans la langue où ils sont prononcés. Je propose que ce comité des privilèges et élections s'ajourne jusqu'à ce que nous obtenions les services d'un sténographe de langue française.

M. LESSARD (*Saint-Henri*): Je m'excuse, mais l'interprète ne peut entendre.

M. PIGEON: Monsieur le président, l'interprète n'a pu entendre les dernières remarques.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un désire-t-il appuyer la motion de M. Drouin?

M. LESSARD (*Saint-Henri*): J'appuie cette motion.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Quelqu'un désire-t-il parler sur cette motion avant que je la mette aux voix?

M. GREENE: Après ce que l'on nous a signalé au sujet de cette affaire, et vu que nous examinons des faits qui touchent à la réputation de certains députés, je crois que tous les mots devraient être exactement et clairement interprétés et correctement transcrits. Dans ces circonstances, il me semble injuste que nous n'ayons pas un sténographe de langue française afin de transcrire les propos des personnes dont le français est la langue maternelle.

M. PIGEON: Nous devrions, à mon avis, envoyer une copie de ce témoignage aux autorités.

M. SCOTT: Monsieur le président, est-ce possible d'obtenir immédiatement les services d'un sténographe de langue française?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Peut-on avoir en ce moment un sténographe de langue française?

M. GRÉGOIRE: Pouvez-vous prendre des notes dans les deux langues, monsieur le sténographe?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Nous ne voulons pas suspendre nos délibérations.

M. NUGENT: Monsieur le président, le sténographe pourrait peut-être nous dire s'il se trouve à la Division des comptes rendus des comités un sténographe de langue française qui pourrait prendre en note ces délibérations.

M. GRÉGOIRE: Peut-être devrions-nous demander au sténographe si quelqu'un serait disponible pour prendre en français ces délibérations.